



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Formation plénière*

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

---

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université.*

M. Bernard D'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUERIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Bertrand SEILLER, *membres du collège A*

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, M. Thomas EHRHARD, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Marie-Pierre MERLATEAU, *membres du collège B*

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, Mme Marie-Christine CLÉMENT, M. Kevin DA FONSECA, M. Georges GONCALVES ENES, Mme Thaïs KJELLBERG, Mme Caroline TOUCHET, *personnels BIATSS*

Mme Livia MIRANOU MOUSSAVOU, M. Pierre-Louis BENAD, Mme Valentine SOULIGNAC, Mme Solène LAUGIER, M. Antony HEBERT, *étudiants*

M. Frédéric MEUNIER, *représentant désigné par les établissements-composantes*

M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, *personnalités extérieures*

Mme Julia GRIGNON, *représentante de l'IRSEM*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, Mme Anne JAMME, agent comptable, Mme Julie EYMANN, *représentante du Recteur, assistant de droit.*

Mme Emmanuelle CHEVREAUX, M. Quentin ÉPRON, Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON *vice-présidents non-membres du Conseil d'administration*

## **Sommaire**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 (*annexe*) ..... 3
  2. Approbation de la demande de sortie du régime expérimental de l'Université Paris-Panthéon-Assas en Grand établissement (*annexe envoi ultérieur*) ..... 3
- 
-

*M. le Président ouvre la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 14 heures 12.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 (annexe)**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 5 juillet 2023.*

## **2. Approbation de la demande de sortie du régime expérimental de l'Université Paris-Panthéon-Assas en Grand établissement (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique qu'il s'agit d'adopter la délibération permettant, en vue de sortir de l'expérimentation, de demander une évaluation de cette expérimentation par le HCERES pour pérenniser les statuts de l'Université Paris-Panthéon-Assas sous la forme d'un Grand établissement. L'établissement a pu consolider le processus juridique et prendre les contacts préliminaires avec le HCERES et le ministère de l'Enseignement supérieur. Le HCERES va être rapidement saisi après la réunion de ce jour et se prononcera dans les deux à trois mois suivant cette saisine. Le décret de pérennisation des statuts de l'établissement devrait intervenir avant la fin de l'année 2024.

Le projet de délibération a été discuté dans tous les départements de l'université, où il a été adopté à l'unanimité (1 voix contre dans le département de droit privé et sciences criminelles). Le projet a également été adopté à l'unanimité par le Comité social d'administration et, enfin, discuté avec les élus étudiants.

Mme COQUELET prend la parole en sa qualité de présidente du département de droit privé dans lequel un seul vote s'est élevé contre la sortie de cette expérimentation. Le vote a été précédé d'une discussion très riche qui a conduit à l'expression d'un certain nombre d'inquiétudes sur le modèle qui sera celui de l'établissement demain. Le département de droit privé est attaché à une université ouverte à tous : aux étudiants méritants et aux étudiants boursiers. Ses membres seront donc particulièrement attentifs à ce qu'une réelle politique d'accompagnement des étudiants soit mise en œuvre dans l'hypothèse où des diplômes de Grand établissement se déploieraient, auxquels des frais d'inscription supérieurs à ceux des diplômes nationaux seraient appliqués.

M. le Président explique d'abord qu'une très large discussion sera ouverte, en temps utile, sur les conséquences qui seront attachées au statut de Grand établissement. Rien n'est arrêté à ce stade. Il souhaite que l'université prenne le temps d'organiser une vaste information pour avoir suffisamment d'éléments à présenter, notamment des éléments de comparaison avec d'autres universités qui ont suivi le même chemin.

M. le Président rappelle ensuite, concernant les choix qui seront faits pour le passage d'un certain nombre de diplômes nationaux en diplômes Grand établissement, qu'une discussion aura lieu pour définir la méthode et le périmètre d'action afin de satisfaire le plus grand nombre au sein de la communauté. Le passage au statut de Grand établissement est un élément parmi d'autres du projet stratégique global de l'établissement. L'un des objectifs est aussi d'améliorer ses ressources propres et externes afin de soutenir les étudiants les plus méritants qui ne

pourraient pas financer leur entrée dans ces diplômes, ou d'autres. Il ajoute que le passage ne s'insère pas dans une stratégie qui consisterait à faire de l'Université Paris-Panthéon-Assas un établissement à but lucratif. L'effet redistributif est donc endogène à la démarche de l'établissement.

Mme LAUGIER rappelle que la possibilité d'augmentation des frais d'inscriptions pour certains diplômes est difficile à accepter pour les représentants étudiants.

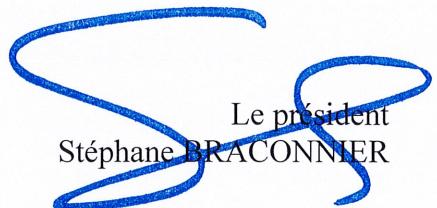
M. le Président comprend tout à fait cette position et cette inquiétude. Il faut prendre le temps de la réflexion sur une base suffisamment éclairée. Pour l'instant, l'établissement n'est pas encore suffisamment éclairé sur ce sujet.

Mme LAUGIER explique que si les étudiants sont enthousiastes à l'idée de ce statut de Grand établissement, la question des frais d'inscription est au cœur de leurs préoccupations pour l'avenir.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve (4 votes contre et 2 abstentions) la demande de sortie du régime expérimental de l'Université Paris-Panthéon-Assas en Grand établissement.*

*M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 14h34.*



Le président  
Stéphane BRACONNIER